nouveau type a été décidée et aujourd'hui (1877) l'armée française en est complétement pourvue. Quant au mode de fermeture de la culasse, qu'on avait jugée pratiquement impossible, il en existe aujourd'hui plusieurs systèmes excellents à divers points de vue. Nous nous contenterons d'en signaler deux : le système prussien ou à verrou, et le système français ou à vis. Le premier, dû à l'officier suédois Warendorf, est constitué essentiellement par un long obturateur cylindrique, qui presse contre la cartouche et qui est maintenu en place par un verrou. La longueur de cet organe, gênante pour la manœuvre, est indispensable pour produire une obturation suffisante combinée avec un frottement doux. Un vide intérieur allége l'appareil, qui reste néanmoins beaucoup trop lourd. Le système français, créé par le colonel Reffye, a été surtout combiné au point de vue de la légèreté, qu'on aurait pu croire impossible à cause des pressions énormes que doit supporter la culasse. Ici, l'obturateur se compose de deux parties : un volet léger, qui s'applique sur le culot de la cartouche, et une culasse massive, mais peu épaisse, pressant sur le volet et adhérant à l'aide d'un pas de vis de trois quarts de tour seulement. Tout cela ne produirait pas l'obturation nécessaire; mais, par une idée très-ingénieuse, M. Reffye a demandé cette obturation, non pas à la culasse ni au volet, mais à la gargousse, qui est composée d'une feuille métallique dont les bords affleurent sans se souder ou se croiser, le tout couvert d'une feuille de papier. Par la dilatation des gaz, la gargousse s'ouvre légèrement et produit une obturation parfaite. En même temps, la pression intérieure incruste le culot de la gargousse dans des rainures pratiquées dans le volet, de sorte que celui-ci, en s'ouvrant, attire au dehors la gargousse, qui s'est notablement racornie par l'effet de la réaction. Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de l'invention du colonel Reffye; nous ne devons cependant pas omettre un des plus curieux. Au lieu de la poudre en grain ordinaire, le colonel Reffye emploie une poudre réduite, par une forte compression, à de minces rondelles superposées dans la gargousse. De cette façon, il a pu produire une inflammation relativement lente de la charge et diminuer d'autant les chances d'éclatement, effet naturel du choc instantané des charges ordinaires.

Il n'entre naturellement pas dans notre sujet de parler des mitrailleuses; mais quelle est la limite qui sépare les mitrailleuses proprement dites des engins qu'on a appelés *canons*-révolvers? Semblables aux mitrailleuses par leur mécanisme, ils se rapportent aux *canons* par les dimensions de leurs projectiles. L'idée des *canons*-révolvers n'est, du reste, pas neuve, et chacun peut en étudier, au musée du Louvre, un spécimen très-curieux et très-ancien. Il suffisait de modifier le calibre des mitrailleuses pour revenir à cette vieille idée, et l'on n'y a pas manqué. En 1873, on a expérimenté, au polygone de Satory, une pièce construite sur les dessins de M. Hotchkiss et destinée au gouvernement italien. Elle lançait des obus percutants en fonte de $0^m,04$ de diamètre. On a pu, avec cette arme, tirer soixante coups par minute. Mais, malgré les effets étonnants attribués à ce *canon*-révolver, il ne paraît pas que la question de son introduction dans les armées d'aucune puissance ait fait jusqu'ici de grands progrès.

— III. CALIBRE DES CANONS. La longueur de la volée du *canon* est très-importante à plusieurs points de vue, notamment pour assurer la complète combustion de la poudre, mais surtout pour donner au tir la justesse désirable. Le diamètre de l'âme, qui détermine celui du projectile, et par conséquent son poids et celui de la charge, concourt puissamment à modifier les effets du tir. Mais il va sans dire que ces conditions, outre qu'elles sont au plus haut degré liées l'une à l'autre, dépendent encore d'une foule de nécessités de fabrication, de légèreté, de mobilité, etc., quelques-unes très-variables avec les services que la pièce est appelée à rendre. La question de la longueur de la pièce est simple : elle doit être aussi grande que le permettent les conditions de la manœuvre et de la construction. Le calibre est une question plus compliquée; ses effets sur la justesse et la portée sont encore assez mal étudiés, et nous sommes réduit, à défaut de principes généraux, à rapporter ici quelques faits d'expérience. Certains résultats, qu'on donne pour définitifs, paraissent en contradiction avec la théorie. C'est ainsi que la petitesse du calibre, en même temps qu'elle augmente la justesse du tir, semble diminuer la portée de l'arme, contrairement aux effets qu'on prévoyait de la résistance de l'air. Il est certain, au moins, que dans les expériences comparatives faites à Trouville en 1872, la pièce de 4, du système Reffye, s'est fait remarquer par sa justesse en même temps qu'elle se laissait distancer de loin, au point de vue de la portée, par la pièce de 7. En somme, en appréciant à leur juste valeur les services que peuvent rendre les divers calibres de campagne, il paraît reconnu qu'il ne convient pas d'abaisser ce calibre au-dessous de 4, ni de l'élever au-dessus de 9. Les pièces de ce dernier calibre, usitées surtout en Angleterre, et très-remarquables par leur portée, paraissent offrir, au point de vue de la mobilité, de si sérieux inconvénients, qu'on sera un jour ou l'autre contraint de les abandonner. De plus, la pièce de 4, si précieuse pour la tension de sa trajectoire, a paru en France d'une portée tout à fait insuffisante, et, sans la condamner définitivement, c'est surtout à la pièce de 7 qu'on s'est arrêté. Le colonel Martin de Brettes, appréciant à sa juste valeur la mobilité de la pièce de 4, avait proposé une nouvelle pièce, de 5, qui n'était pas plus lourde que celle de 4, et avec laquelle il prétendait atteindre une portée plus de deux fois plus grande. Pour arriver à ce magnifique résultat, il proposait d'augmenter la charge, qui est trop faible d'après lui, et de diminuer le calibre. Ce dernier moyen, parfait en théorie, ne paraît pas, nous l'avons dit, avoir été justifié par la pratique. La pièce de 5 n'a pas été adoptée. La pièce de 4, en acier, avait déjà été écartée en 1873, pour les raisons que nous avons données.

Quant au *canon* de 7, en bronze, du système Reffye, on lui a reconnu des qualités supérieures, surtout au point de vue de la tension de la trajectoire, sur les meilleurs *canons* en acier, notamment sur les *canons* prussiens de 4 et de 6. Nous croyons difficilement que cette précieuse qualité, qui ne laisse plus de doute, soit due à la nature du métal. En tout cas, on ne s'est peut-être pas assez préoccupé de la durée probable du *canon* de bronze. On a tiré, à Calais, avec le *canon* Reffye, 240 coups de suite, sans qu'il en soit résulté d'inconvénient sérieux. Ce qui nous semble le moins sérieux en tout cas, c'est l'argument enfantin qu'on a voulu tirer de cette expérience en faveur de la résistance de l'arme. La conclusion évidente de tout cela, c'est que le *canon* de 7, système Reffye, est excellent comme construction, mais mauvais comme matière. Il est vrai qu'au moment où il fut adopté, il existait en France 2,000 pièces de 7 en bronze, qu'on pensait pouvoir aisément transformer en *canons* Reffye. Il y avait donc là une question d'économie fort importante; mais, en se laissant guider par elle, a-t-on décidé que les nouvelles pièces qu'on fondrait seraient toutes en acier et a-t-on pris des mesures en ce sens? Nous ne l'avons pas ouï dire, et c'est pourquoi la question de M. Césanne pourrait attendre toujours une réponse.

On peut donc dire que la question de l'artillerie légère est résolue en France d'une façon définitive, sinon complétement satisfaisante. La question de la grosse artillerie n'a pas moins préoccupé, dans ces derniers temps, les divers Etats de l'Europe. Ici le problème est moins complexe, puisque la légèreté des pièces ne s'impose ni pour les batteries fixes ni pour la marine, et que l'on a la facilité incontestable d'accroître indéfiniment la portée et les effets du *canon*, en accroissant les dimensions de son calibre, le poids de sa charge et de son projectile, l'épaisseur de ses parois. Mais, comme les moyens de défense s'améliorent en même temps que les moyens d'attaque; comme il est, par exemple, à peu près aussi facile d'augmenter la résistance des cuirasses des navires que les dimensions des pièces destinées à les démolir, il en est résulté entre les constructeurs de la marine et les ingénieurs de l'artillerie une sorte d'émulation très-ardente et très-ruineuse. Chose curieuse, on n'a pas eu besoin, dans cette lutte, de l'expérience de la guerre maritime; la même nation s'attache avec acharnement à rendre ses cuirasses navales indestructibles et à inventer des *canons* propres à les pulvériser. A qui restera la victoire? Aux marins ou aux artilleurs? Il serait difficile de le dire aujourd'hui; car, malgré la grosseur monstrueuse des *canons* déjà fondus ou forgés, on ne voit pas d'obstacle invincible à la création de pièces plus énormes encore. On ne s'attend pas à ce que nous donnions ici la description détaillée de ces épouvantables engins de destruction; il nous suffira, pour donner une idée de la progression suivie, de rappeler qu'on admirait en 1868, à l'Exposition de Londres, un *canon* du poids de 5 tonnes; que les ateliers de Woolwich ont forgé, en 1875, une pièce de 81 tonnes destinée au navire la *Dévastation*, et enfin que le gouvernement italien, en 1877, a fait essayer, à La Spezzia, un *canon* également fabriqué à Woolwich et pesant 100 tonnes. Mais tout n'est pas dit, et les Italiens ne peuvent se vanter d'avoir touché le but dans cette course au plus gros *canon*. Les Anglais déclarent, non sans orgueil, qu'ils sont déjà en mesure de faire mieux, et que ceux qui désirent des *canons* de 200, de 300 tonnes n'ont qu'à les demander... hélas! et à les payer.

* **CANONGE** (Jules), poëte et littérateur français. — Il est mort à Nîmes en 1870. Indépendamment des ouvrages que nous avons cités, on doit à ce poëte gracieux : les *Premiers solitaires* (1841, in-12), recueil de légendes; la *Reine des fées* (1844, in-32); *Notice sur la ville des Baux* (1845, in-32); *Izane* (1849, in-18); *Ginevra*, poëme (1856, in-32); *Légendes provençales* (1862, in-8°); *Passim* (1863, in-12), notes et souvenirs; *Isabeleth, la sainte de la Roquette* (1864, in-32); *Souvenances* (1864, in-32), recueil de vers; *Penser et croire*, (1865, in-32); *Brune la Blonde* ou *la Gardienne des Aliscamps* (1868, in-32); *Sourire* (1869, in-16); *Contes et nouvelles* (1870, in-8°).

CANONIER adj. m. (ka-no-nier — rad. *canon*). Se dit des deux muscles lombricaux supérieurs chez le cheval.

CANOPUS, pilote de Ménélas. D'une beauté admirable, il fut aimé de Théoné, fille de Protée. Il mourut en Egypte, de la piqûre d'un serpent. ‖ Dieu des eaux, chez les Egyptiens. V. l'encyclopédie du mot CANOPE, au tome III du *Grand Dictionnaire*, page 282.

* **Canossa** (CHÂTEAU DE). Ce château, célèbre par la pénitence qu'y fit subir Grégoire VII à l'empereur Henri IV, offre encore aujourd'hui des ruines intéressantes. Situé sur un rocher élevé, au-dessus du village du même nom, à égale distance de Parme et de Reggio, il forme le centre d'une série de fortifications très-remarquables pour l'époque où elles furent construites. En avant, du côté des plaines de la Lombardie, il a pour sentinelles avancées quatre châteaux forts, appelés vulgairement les Quatre-Châteaux, Montevedro, Bibbianello, Monteluzzo et Montasaro, tours massives, assises sur des rocs escarpés et dont les murs, de plusieurs mètres d'épaisseur, ont en grande partie résisté aux efforts du temps; un peu en arrière, sur des rochers inaccessibles, s'élèvent les châteaux de Possena et de Guardasone, dont les constructions ont disparu ou sont amoncelées en décombres, mais dont il reste les *guardiole*, ou tours de guette, sans portes ni fenêtres, aux murs épais et impénétrables; d'autres tours du même genre, isolées sur des pics, complétaient le système de défense de Canossa, dont le donjon est appuyé aux Apennins et entouré de précipices. C'est là que la comtesse Mathilde abrita, durant trois ans, Grégoire VII et qu'elle amena Henri IV à s'humilier devant le souverain pontife. Il ne reste plus du château lui-même que des ruines imposantes: la grande cour du Piazzale, où Henri IV attendit trois jours et trois nuits, agenouillé dans la neige, par un hiver rigoureux, que le pape voulût bien lui pardonner; une petite chapelle, aux murs de 6 pieds d'épaisseur, où Grégoire VII disait sa messe; des terrasses; enfin la grande salle d'audience du château, dont le principal ornement est un portrait, peint à fresque, de l'altière comtesse. Après avoir vainement essayé de transporter ce portrait sur toile, on s'est décidé à le réparer. Il représente la comtesse Mathilde dans tout l'éclat de la jeunesse, se tenant sous un dais dont les franges sont supportées par des anges; ses traits sont fins et réguliers, sa personne est mince et élégante; elle est vêtue d'une ample dalmatique de velours écarlate, et sous ses manches ouvertes paraissent d'autres manches de toile brodées d'or; sur sa tête, une sorte de turban forme couronne; elle tient d'une main une grenade, de l'autre un sceptre. Sur une banderole se lit cette inscription énigmatique RBM-NLB. Sous la vieille charpente de cette salle sont peintes les armoiries de la comtesse : une croix de gueules sur champ d'argent.

* **CANOURGUE** (LA), bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-O. de Marvejols, dans un beau vallon, sur l'Urugne; pop. aggl., 1,381 hab. — pop. tot., 1,831 hab.

CANOVAS DEL CASTILLO (Antonio), homme d'Etat espagnol, né à Malaga en 1824. Il fit de brillantes études, et il eut pour condisciple Castelar, et s'adonna à des travaux littéraires. Pendant un certain temps, M. Canovas fit avec succès un cours à l'Athénée de Madrid. Ayant été nommé député, il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention par son talent oratoire et il devint, en 1865, ministre des colonies dans le cabinet présidé par O'Donnell. Redevenu simple député l'année suivante, M. Canovas se rangea dans l'opposition libérale. Il fut le principal écrivain et orateur du parti qui fit la révolution de 1868, avec l'intention de mettre sur le trône la duchesse de Montpensier. Les choses n'ayant point tourné comme il l'espérait, il se rendit en France, se rapprocha de l'ex-reine Isabelle et dirigea l'éducation du jeune don Alphonse, qu'il détacha du parti absolutiste et ultra-clérical pour lui faire adopter, sinon des idées libérales, du moins des idées plus en harmonie avec la tendance des esprits dans l'Europe civilisée. Après le coup d'Etat de Pavia, qui avait frappé au cœur la République en renversant du pouvoir le grand citoyen Castelar, pour lui substituer la dictature de Serrano, l'Espagne se trouvait épuisée par la guerre civile avec les carlistes, ruinée, démoralisée, et elle ne subissait qu'avec peine un gouvernement aussi incapable qu'impopulaire. M. Canovas del Castillo comprit que l'heure était venue d'agir pour le parti alphonsiste, qui comptait de nombreux adhérents dans l'état-major de l'armée. Ce fut à son incitation qu'une partie de la noblesse espagnole envoya au jeune fils de la reine Isabelle une adresse à l'occasion de sa naissance, et ce fut lui qui rédigea la réponse de don Alphonse (1874). Les journaux reproduisirent ce manifeste, destiné à préparer le pays à un nouveau pronunciamiento. S'étant rendu en Espagne, il fut l'âme de la conspiration qui éclata au moment où Serrano s'était rendu à l'armée du Nord. Le 31 décembre 1874, le général Martinez Campos faisait proclamer par l'armée du Nord le fils d'Isabelle roi d'Espagne sous le nom d'Alphonse XII, et le jour même, à Madrid, le général Primo de Rivera se prononçait dans le même sens avec les troupes placées sous ses ordres. Le gouvernement de Serrano s'évanouit comme par enchantement. L'Espagne qui, six ans auparavant, avait vu tomber avec une joie frénétique le trône d'Isabelle, vit avec l'indifférence profonde que donne la lassitude ce même trône redressé pour son jeune fils. M. Canovas del Castillo s'empara du pouvoir avec ses amis, prit la présidence du ministère, sans portefeuille, et adressa aux représentants de l'Espagne à l'étranger une circulaire dans laquelle il annonça l'événement qui venait de s'accomplir. Le jeune Alphonse, alors à Paris, confirma par dépêche le ministère de régence. Quelques jours après il arrivait à Madrid. M. Canovas del Castillo, qui avait pris le plus grand ascendant sur l'esprit du nouveau maître de la malheureuse Espagne, fut maintenu à la tête des affaires. Doué d'une grande capacité, d'une remarquable éloquence, relativement libéral, le premier ministre résolut d'attirer au nouveau gouvernement les progressistes, de former avec eux une nouvelle union libérale des conservateurs et d'écarter des affaires les réactionnaires à outrance qui avaient perdu la reine Isabelle et qui s'efforçaient de s'emparer du pouvoir. Ses intentions, dit-on, étaient excellentes; mais, par la force des choses, M. Canovas del Castillo, ministre de la monarchie, se trouva entraîné dans la voie de la réaction contre les idées qui avaient dominé depuis la révolution de 1868. Ce fut ainsi que le ministère interdit les réunions publiques, abrogea la loi sur le mariage civil, supprima la liberté de l'enseignement dans les établissements de l'Etat, exporta ou expulsa les professeurs libéraux, rétablit les écoles des jésuites qui avaient été fermées depuis 1868 et négocia avec le pape, conformément à ses désirs, pour rétablir le concordat de 1851. Par ces mesures, M. Canovas voulait attirer à la cause du roi le clergé, en grande majorité favorable à don Carlos, le représentant par excellence de l'absolutisme royal et de la domination cléricale, c'est-à-dire des idées qui ont plongé le pays dans une décadence presque irrémédiable. Cependant, comme nous venons de le dire, il voulait s'appuyer sur l'élément qui représente aujourd'hui la civilisation. De là cette politique d'équilibriste, consistant à nager entre deux eaux, à faire des concessions tantôt à l'esprit du siècle, tantôt à l'esprit du moyen âge. Lorsque, au conseil des ministres, on discuta la question de savoir comment seraient élues les cortès constituantes, le président du conseil demanda que l'on conservât le suffrage universel, au moins pour cette première Assemblée; plusieurs de ses collègues ayant protesté, il donna sa démission et quitta le ministère, à la tête duquel il fut remplacé, le 11 septembre 1875, par le général Jovellar. Toutefois, il conserva tout son ascendant sur son jeune maître, dont il continua à être le conseil et l'inspirateur. Alphonse XII lui donna la décoration de la Toison d'or, et, dès le 27 novembre suivant, il reprenait la direction des affaires après avoir reconstitué le cabinet. M. Canovas del Castillo se trouvait en présence d'une triple tâche : écraser définitivement l'insurrection carliste, réunir les cortès et faire voter la constitution, enfin essayer de remédier à l'état lamentable des finances. Le 27 février 1876, le fléau de l'Espagne, don Carlos, se voyait contraint de passer en France, et son armée déposait les armes ou se dispersait. Le 25 février, les cortès constituantes entraient en séance et votaient, le 30 juin, une constitution. Pendant les débats qui eurent lieu au sujet de la nouvelle charte, M. Canovas del Castillo prit fréquemment la parole, et lutta presque d'éloquence avec le plus grand orateur de l'Espagne, le républicain Castelar. Pendant que le parti absolutiste et ultramontain voulait qu'on ne reconnût qu'aux seuls catholiques le droit d'être et de penser, naturellement conformément au *Syllabus*, pendant que Castelar, au nom de l'éternelle justice, réclamait la liberté pour tous, M. Canovas se prononça pour que le catholicisme fût la religion d'Etat, mais pour qu'on accordât la tolérance religieuse aux cultes dissidents. Cette timide transaction, qui le fit accuser par le clergé et par les moderados de pactiser avec la révolution, fut votée par la majorité; ce qui n'empêcha pas des fonctionnaires administratifs, catholiques ardents, de la tenir pour non avenue. Au mois de juin 1876, M. Canovas prit le portefeuille des finances, qu'il garda peu de temps. Il aborda avec sa facilité de travail ordinaire les questions si difficiles et si compliquées de ce ministère sans pouvoir arriver à une solution. La question des fueros des provinces basques et de la Navarre occupa également, d'une façon toute particulière, l'attention du premier ministre. Les fueros ayant été abolis par le Sénat, il fallut établir, dans les provinces qui les avaient possédés, un régime nouveau, qui rencontra une vive résistance. M. Canovas del Castillo finit par en triompher. Devenu complètement maître

de la situation, le président du conseil parut trop fort à plusieurs des hommes qui avaient consenti à rester jusqu'alors dans la majorité et qui désiraient ardemment arriver au pouvoir. Il se vit attaqué avec ardeur par l'opposition, qui se reconstitua en formant des groupes divers, dont le plus important est celui des constitutionnels, ayant à sa tête l'ambitieux Sagasta. Dans cette lutte parlementaire, M. Canovas a déployé toutes ses qualités de souplesse, d'habileté consommée et d'éloquence, et il est resté maître d'une majorité plus que suffisante pour gouverner.

CANRÈNE s. f. (kan-rè-ne). Conchyliol. Nom vulgaire d'une coquille univalve.

* **CANROBERT** (François-Certain). — Lors des événements de 1870, le maréchal Canrobert était commandant en chef de l'armée de Paris. Lorsque la France eut déclaré la guerre à la Prusse, il fut envoyé au camp de Châlons pour y commander les troupes et les bataillons de la garde mobile parisienne qui s'y trouvaient réunis. L'impopularité qui s'attachait à tous les serviteurs de l'homme à qui nous devions cette triste guerre ne tarda pas à occasionner des désordres parmi ces jeunes gens indisciplinés; sa situation devint impossible, et il dut résigner ce commandement pour prendre celui du 6e corps d'armée. Après le désastre de Forbach, il consentit à se ranger sous les ordres de Bazaine, nommé commandant en chef de l'armée du Rhin. A la tête du 6e corps, il prit part aux combats qui se livrèrent autour de Metz et se distingua particulièrement à la bataille de Saint-Privat, dans la journée du 18 août, dite défense des lignes d'Amanvillers. Quelques jours après, le 26, il assista au conseil de guerre tenu par les chefs de corps dans le château de Grimont, sous la présidence de Bazaine, conseil où devait se débattre la résolution à prendre dans les conditions critiques où se trouvait l'armée. Le général Soleille, commandant supérieur de l'artillerie, parla le premier et exprima l'avis que l'armée devait rester sous Metz, où elle immobiliserait 200,000 ennemis. Le maréchal Canrobert partagea cette opinion, mais en faisant ses réserves. « Le moral de l'armée ne sera maintenu, disait-il, l'armée ne vivra même moralement qu'à la condition de ne point rester inerte.

» Frappons des coups de tous côtés, donnons des coups de griffes partout et incessamment.

» Sortir de Metz pour s'allonger dans l'intérieur du pays, avec des colonnes immenses de bagages, d'ambulance, d'artillerie, que nous traînerions à notre suite et sur une seule ligne, est chose impossible... »

Le 7 octobre, le maréchal Bazaine, qui avait tranquillement laissé ses vivres s'épuiser dans l'inactivité, écrivait aux chefs de corps et aux commandants des armes spéciales pour leur faire part de la situation douloureuse dans laquelle se trouvait l'armée, et leur demander un dernier avis sur le parti à prendre. Après un conseil tenu avec les généraux de division, Canrobert répondit :

« ... Vu les forces infiniment supérieures qui nous entourent et les tentatives infructueuses qui ont été faites pour franchir les lignes ennemies; vu la destruction presque totale de nos chevaux d'artillerie et de cavalerie et l'épuisement complet de nos vivres, les généraux soussignés pensent qu'il y aurait lieu de traiter avec l'ennemi pour obtenir une convention honorable, c'est-à-dire de partir avec armes et bagages, et sous la condition de ne pas servir contre la Prusse pendant un temps qui n'excédera pas un an. Dans le cas où les conditions imposées par l'ennemi ne sauraient être acceptées par des gens d'honneur, les généraux de division sont résolus à traverser les lignes prussiennes, coûte que coûte.

» En ce qui me concerne, après un examen approfondi des conditions matérielles et morales dans lesquelles se trouve l'armée du Rhin, et en tenant compte des graves événements politiques et militaires qui se sont accomplis loin de nous, je pense qu'il n'est pas possible de renouveler les tentatives infructueuses qui ont été faites pour percer les lignes ennemies et gagner un point de la France dans des conditions qui permettent de rendre des services utiles au pays. »

Lorsque le maréchal Canrobert revint d'Allemagne, où il avait été emmené comme prisonnier de guerre, ainsi que toute l'armée, il alla se mettre à la disposition de M. Thiers, qui ne lui confia aucun commandement.

Au mois de février 1874, une candidature lui fut offerte dans le département de la Gironde pour les élections futures à l'Assemblée nationale. Il la refusa en disant qu'il avait des convictions trop arrêtées sur le devoir strict du soldat pour pouvoir prendre part à des travaux et à des discussions auxquels son caractère et les habitudes de sa vie ne l'avaient pas préparé. Au mois de janvier 1875, la même proposition lui ayant été faite par des électeurs de son département, il répondit également par un refus. « Dévoué à la France, disait-il, jusqu'à l'abnégation de moi-même, comme en témoignent plusieurs des actes de ma longue carrière, je dois me placer où il me sera possible de la mieux servir, si elle fait appel à mon dévouement. Certes, vous le comprenez, ce ne saurait être en entrant dans l'arène où s'agitent violemment les rivalités et les passions ardentes de la politique.

» Etranger aux partis, mais conservant, avec un profond respect pour l'empire tombé, ma foi dans les institutions tutélaires de son origine et dans l'expression directe de la volonté nationale, je suis persuadé que, dans les temps troublés que nous traversons, lorsque l'armée est l'unique rempart du calme, de la sécurité et de l'indépendance nationale, ses enfants ne doivent pas se mêler aux luttes dangereuses de la parole.

» Mon devoir est de ne pas m'éloigner de cette armée, à laquelle m'unissent depuis si longtemps les liens sacrés des champs de bataille, et de rester, quelle que soit, d'ailleurs, la situation restreinte que les circonstances m'ont faite, aux côtés de mon illustre frère d'armes et ami le maréchal de Mac-Mahon, comme le représentant le plus élevé de la hiérarchie militaire. »

A l'époque des élections sénatoriales (janvier 1876), le parti bonapartiste porta le maréchal Canrobert dans plusieurs départements, dans l'espoir de faire servir son nom à la résurrection du plébiscite. Dans une lettre datée du 23 décembre précédent et adressée à M. Haentjens, qui lui avait offert la candidature dans la Sarthe, il avait d'abord accepté en disant « que son devoir ne lui permettait pas de se soustraire à cette haute marque de confiance qui ne pouvait qu'honorer un serviteur dévoué de la France. » Il ne professait déjà plus cette opinion « des convictions trop arrêtées sur le devoir strict du soldat pour pouvoir prendre part à des travaux et à des discussions auxquels son caractère et les habitudes de sa vie ne l'avaient pas préparé. » Toutefois, quelques jours après, il revint sur sa détermination, à la suite d'une entrevue avec le président de la République, et il expliqua ainsi cette nouvelle résolution : « Ne voulant pas que ma candidature au Sénat soit représentée comme une manifestation hostile à l'illustre chef de l'Etat, le maréchal de Mac-Mahon, mon ancien et cher frère d'armes, je décline, avec celle que j'avais acceptée dans la Sarthe, toutes les candidatures qui me sont offertes dans beaucoup d'autres départements, même, quoi qu'il m'en coûte personnellement, celle du Lot, où je suis né. »

M. Buffet, alors vice-président du conseil des ministres, et qui se connaît en fait de désintéressement bonapartiste, prit cette belle déclaration pour ce qu'elle valait réellement, et il reprit pour le compte du gouvernement la candidature de M. Canrobert dans le Lot. En conséquence, le préfet de ce département communiqua aux journaux la dépêche suivante émanée du ministère de l'intérieur :

« Dans une lettre écrite à M. Haentjens, député, et publiée ce matin dans les journaux, M. le maréchal Canrobert annonce qu'il décline toutes les candidatures au Sénat qui lui avaient été offertes dans beaucoup de départements. Le pays verra certainement dans les motifs de cette résolution une nouvelle preuve des sentiments de patriotisme et d'abnégation qui ont constamment dirigé le maréchal Canrobert dans le cours de sa glorieuse carrière. Mais le maréchal président et son gouvernement pensent que la place d'un homme qui a si noblement servi la France est marquée dans le Sénat, et que les électeurs du Lot tiendront sans doute à honneur d'y envoyer leur illustre compatriote. »

Muni de cette pancarte officielle, M. Canrobert fut élu dans son département, le premier sur deux, par 212 voix sur 385 électeurs. Au Sénat, il a réellement prouvé qu'il avait une idée fort exacte de ses aptitudes politiques. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il fait un des ornements du groupe de l'appel au peuple et qu'il a voté toujours avec la droite et les cléricaux.

CANRON (Augustin), littérateur français, né à Avignon en 1829. Il étudia le droit, se fit inscrire comme avocat au barreau de sa ville natale, puis il collabora à divers journaux légitimistes, à la *Gazette du Midi*, de Marseille, à l'*Opinion du Midi*, de Nîmes, etc. M. Canron est membre du comité archéologique de Vaucluse. Il a publié quelques ouvrages inspirés par les idées cléricales. Nous citerons de lui : *Relation du comice provincial tenu à Avignon en décembre* 1849 (1850, in-12); *Histoire du bienheureux Pierre de Luxembourg* (1854, in-12); *Histoire de saint Benezet, berger* (1855, in-12); *Nouveau cours d'histoire, comprenant l'histoire ancienne, la mythologie, l'histoire romaine et l'histoire de France* (1857, in-8°), sous le pseudonyme de **frère Anicet de Sainte-Suzanne**; *Guide de l'étranger dans Avignon* (1858, in-12); le *Palais des papes à Avignon* (1860, in-8°); *Vie de saint Agricole* (1861, in-18); *Vie de saint Didier* (1862, in-18); la *Cour de Rome pour* 1869 (1869, in-16); les *Jésuites à Avignon*, esquisse historique (1875, in-12), etc.

CANTABIT VACUUS CORAM LATRONE VIATOR (*Le voyageur qui n'a rien passera en chantant devant les voleurs*). Juvénal (sat. X, v. 22) parle des vœux des mortels, dont le but constant est l'argent. « Et pourtant dit-il, rien n'est plus dangereux que la possession de ces trésors qui ont déjà causé tant de maux. Voyagez-vous la nuit avec le moindre vase d'argent, vous craindrez le poignard d'un assassin; l'ombre d'un roseau agité au clair de la lune vous fera trembler, tandis que le voyageur dont la poche est vide passera en chantant devant les voleurs. »

« Que voulez-vous que je fasse, répondit le locataire à M. Vautour le jour du terme, en secouant ses poches vides jusque dans leurs plus intimes profondeurs. Mais, comme je suis gai compagnon, je vais vous chanter l'air de *Lisette*, pour me conformer à la recommandation expresse du poëte :

Cantabit vacuus coram latrone viator.

ALCIDE BONNEAU.

CANTABRIE, pays des Cantabres, aujourd'hui la Biscaye.

* **CANTAGREL** (François-Jean), publiciste et homme politique. — Aux élections législatives de mai 1869, il posa de nouveau sa candidature dans la 2e circonscription de Loir-et-Cher, où il échoua avec 6,097 voix, et dans la 7e circonscription de Paris, où il ne fut pas plus heureux. Il obtint, au premier tour de scrutin, 9,438 voix contre ses compétiteurs MM. Jules Favre et Rochefort, et il se désista au second tour en faveur de ce dernier, ce qui n'empêcha pas M. J. Favre d'être élu député. Pendant le siége de Paris, il habita Nantes, où il devint rédacteur en chef de l'*Union démocratique*. Le 26 mars 1871, il écrivit de cette ville qu'il accepterait, s'il était élu, les fonctions de membre de la Commune. Au mois de juillet 1871, M. Cantagrel fut élu membre du conseil municipal de Paris, et, au mois d'octobre de la même année, il devint un des vice-présidents de ce conseil, où il fit partie de l'extrême gauche et fut un des signataires d'un exposé demandant l'amnistie et la levée de l'état de siége. Un article qu'il publia dans un journal de Loir-et-Cher, dont il était un des collaborateurs, lui valut une condamnation. Il devint ensuite un des rédacteurs du *Corsaire*, puis de l'*Avenir national*. Lorsque le rédacteur en chef de ce dernier journal, M. Portalis, s'adressa, en 1873, au prince Napoléon pour lui proposer une alliance entre les républicains et les bonapartistes contre les projets de restauration monarchique avec le comte de Chambord, M. Cantagrel publia dans l'*Avenir* du 6 octobre une lettre qui fut très-critiquée par les républicains. En 1874, il fut réélu membre du conseil municipal de Paris. Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, il se porta candidat, puis se retira devant M. Louis Blanc. Ce dernier ayant opté après son élection pour une autre circonscription, M. Cantagrel posa de nouveau sa candidature contre MM. Habbay et G. Martin, candidats républicains radicaux, Pernolet, député sortant, et Perron, candidat bonapartiste. Il eut la majorité relative au premier tour et fut élu au scrutin de ballottage le 23 avril 1876 par 5,580 voix. Dans sa profession de foi, il avait déclaré que la cause qu'il se proposait de défendre était « la cause du travail, la cause de l'organisation régulière et progressive de la République démocratique et sociale. » M. Cantagrel est allé siéger à l'extrême gauche, avec laquelle il a constamment voté, notamment pour l'amnistie pleine et entière.

* **CANTAL**. — La population de ce département, d'après le recensement de 1872, est de 231,867 hab.

D'après la loi constitutionnelle, le Cantal nomme deux sénateurs et quatre députés. Dans la nouvelle organisation militaire, il appartient à la 13e région et concourt à former le 13e corps d'armée, dont le quartier général est à Clermont-Ferrand. Aurillac est le ch.-l. d'une subdivision, dont le quartier général est à Lyon. Le département fait partie de la 28e conservation des forêts, de la 18e inspection générale des ponts et chaussées et de l'arrondissement minéralogique de Clermont-Ferrand.

* **CANTELEU**, bourg de France (Seine-Inférieure), cant. et à 4 kilom. de Maromme, arrond. et à 7 kilom. S.-O. de Rouen, sur une colline; 3,145 hab.

CANTER s. m. (kan-tèrr ou kann-teur — mot anglais). Sport. Galop d'essai précédant la course : *Ce cheval prend son* CANTER.

CANTEVEN, dieu de la mythologie indoue, adoré particulièrement sur les côtes de Malabar et de Coromandel. Contrairement aux autres divinités indoues, dont la plupart revêtent des formes hideuses et terribles, Canteven est jeune, beau et aimable : c'est le dieu de l'amour. Un certain jour de l'année, les femmes observent un jeûne solennel en son honneur; en voici l'origine, d'après une tradition qui n'est pas appuyée sur des textes bien précis : Canteven ayant conquis les bonnes grâces de Paramescéri, épouse du dieu Ixora, celui-ci, enflammé de jalousie, regarda Canteven de cet œil de feu qu'il a au milieu du front et le réduisit en cendres. Paramescéri, désespérée de la perte de son amant, mourut de douleur. Cependant elle revint à la vie peu de temps après, mais ce fut pour se retirer sur une montagne solitaire, où elle pleurait sans cesse son cher Canteven. Bientôt le dieu Ixora, dont la colère était calmée, s'ennuya de ne plus voir sa femme; il l'alla trouver et la conjura de revenir avec lui, mettant sur le compte de l'amour qu'il ressentait pour elle l'emportement qui l'avait poussé à faire périr Canteven. Paramescéri accepta de retourner avec son mari, mais il devait auparavant rendre la vie à son amant, ce à quoi Ixora consentit d'assez bonne grâce. C'est en mémoire de la mort et de la résurrection de Canteven qu'a lieu le jeûne dont nous avons parlé.

* **CANTHARE** s. m. — Conchyliol. Genre de coquilles.

CANTHI s. m. (kan-ti). Bot. Genre de rubiacées exotiques.

CANTHOPLASTIE s. f. (kan-to-pla-stî — du gr. *kanthos*, angle de l'œil; *plassein*, former). Chir. Opération qui consiste à pratiquer une incision à l'un des angles de l'œil, puis à y fixer une portion de la conjonctive au moyen d'une suture.

CANTHORRHAPHIE s. f. (kan-tor-ra-fî — du gr. *kanthos*, coin de l'œil; *rhaphê*, suture). Chir. Suture de l'angle externe de l'œil.

CANTHUS, un des Argonautes, fils de Canéthus, d'autres disent d'Abas. Il périt en Libye, tué par Céphalion ou par Caphaurus, bergers auxquels il avait voulu enlever leurs troupeaux.

CANTII, ancien peuple de la Grande-Bretagne, dont le territoire portait le nom de *Cantium* (aujourd'hui comté de Kent) et renfermait la ville de *Londinium* (Londres), suivant Ptolémée. C'est dans cette contrée que César aborda pour la première fois.

CANTIN (Louis), directeur de théâtre, né à Avignon en 1822. Il fut pendant plusieurs années chef d'orchestre dans un théâtre de Marseille. Un accident survenu à sa main droite par suite de l'explosion d'une arme à feu étant venu l'empêcher de jouer du violon, Cantin changea de profession et se jeta dans les affaires contentieuses, où il ne tarda pas à acquérir une réelle habileté. Son nom restera toujours attaché au souvenir du fameux procès Mirès. Tout en vivant dans le monde des affaires, M. Cantin était un des principaux actionnaires du théâtre des Folies-Dramatiques, à l'époque où il était dirigé par M. Moreau-Sainti. Cet impresario, après avoir réalisé de magnifiques recettes avec des opérettes restées célèbres, telles que l'*Œil crevé*, le *Petit Faust*, le *Canard à trois becs*, perdit, à la suite de pièces moins goûtées par le public, tout son prestige aux yeux des actionnaires, qui n'eurent bientôt plus qu'une idée : changer de directeur. La chose leur était facile, grâce à une clause de l'acte de société, d'après laquelle il leur était loisible de demander la dissolution si les recettes hebdomadaires venaient à tomber au-dessous de 600 francs. Le cas se présenta en mai 1871, et M. Cantin demanda non-seulement la dissolution, mais encore, pour les actionnaires, le droit de nommer un autre directeur. Ce titre fut immédiatement conféré à celui-là même qui avait provoqué la mesure.

Aussitôt après le départ de M. Moreau-Sainti, M. Cantin emmena la troupe des Folies-Dramatiques à Londres, où elle joua pendant deux mois le répertoire de ce théâtre. Avant son départ pour l'Angleterre, M. Cantin avait loué les Folies-Dramatiques pour la saison d'été à son régisseur général M. Huber, qui inaugura sa direction intérimaire par une reprise des *Fiançailles de Coquenpot*, auxquelles succédèrent quelques pièces du Palais-Royal jouées par les artistes en disponibilité de ce théâtre. Au mois d'août 1871, M. Cantin reprit ou plutôt prit le sceptre directorial avec le *Canard à trois becs*. Le 17 octobre suivant, première représentation de la *Boîte de Pandore*, opéra bouffe en trois actes, de Théodore Barrière, musique de Henri Litolff. Le musicien eut autant de succès dans sa partition que l'auteur du libretto en eut peu. Une autre nouveauté, la *Tour du Chien-Vert*, de M. Philippe Gille, musique de Duprato, disparut bientôt de l'affiche, et M. Cantin, après quelques reprises qui eurent peu de succès, fit jouer un opéra bouffe en trois actes, *Héloïse et Abailard*, de Clairville et Busnach, musique de Litolff. Cette pièce, qui eut cent vingt-quatre représentations, servit de prélude à la fameuse opérette de la *Fille de Mme Angot*. Ce fut pendant la brillante carrière de la *Fille de Mme Angot* que M. Cantin eut, avec un des auteurs de la pièce, M. Koning, une discussion qui fit grand bruit dans le monde des lettres. Pour taquiner M. Koning, le directeur des Folies-Dramatiques avait mis son nom sur l'affiche en caractères presque imperceptibles. Informée de ce fait, la commission des auteurs dramatiques adressa, par l'organe d'un de ses membres, une vive remontrance à M. Cantin. L'impresario prit la chose en homme d'esprit. Il s'exécuta si gracieusement que, pendant plusieurs jours, le nom de M. Koning parut sur les affiches en caractères trois fois plus gros que ceux de ses collaborateurs. M. Koning ne se plaignit pas cette fois. Au mois d'avril 1872, M. Cantin encaissait une recette supérieure de plus de 20,000 francs à celle de l'Opéra. Il ne

voulut pas absorber à lui seul le Pactole qui coulait dans ses poches. Il fit don à la Société des artistes dramatiques d'une somme de 10,000 francs, dont la rente devait être affectée annuellement au soulagement de l'infortune la plus sympathique.

La *Fille de Mme Angot* a porté bonheur à M. Cantin, qui, sauf quelques insuccès, n'a cessé d'encaisser de fort belles recettes, notamment avec la *Belle poule*, où Mlle Schneider créa le principal rôle; avec *Jeanne, Jeannette et Jeanneton*, opérette qui eut plus de cent représentations, et avec les *Cloches de Corneville*.

CANTONALISME s. m. (kan-to-na-li-sme — rad. *cantonal*). Esprit de canton, tendance à borner ses vues aux intérêts spéciaux d'un canton, en Suisse; système des cantonalistes, en Espagne.

CANTONALISTE s. m. (kan-to-na-li-ste — rad. *canton*). Nom donné à ceux qui, voulant pousser à l'extrême la décentralisation politique, en Espagne, prétendaient fonder des gouvernements cantonaux, souverains et indépendants, à Carthagène, à Séville, à Barcelone et dans toutes les provinces espagnoles. Il y a aussi des cantonalistes en Suisse.

* **CANTORBÉRY** ou **CANTERBURY**, ville d'Angleterre (Kent); 20,962 hab.

CANYONIENS s. m. pl. (kan-to-rien). Secte de fanatiques qui avaient pour chef Gille le Chantre ou Cantor, au XVe siècle.

CANTSANU s. m. (kan-tsa-nu). Bot. Arbrisseau du Malabar.

* **CANTÙ** (Cesare), historien et littérateur italien. — Il a été élu, en 1869, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris. Ses derniers ouvrages sont : les *Hérétiques d'Italie*, traduit en français (1866-1871), 5 vol. in-8°, et *Italiani illustri viraati* (1873, 2 vol. in-8°).

* **CANUSIUM**, ancienne ville d'Italie. C'est à Canusium que se retirèrent les Romains après leur défaite de Cannes, où Annibal les avait écrasés.

* **CANY-BARVILLE**, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de canton, arrond. et à 25 kilom. N.-O. d'Yvetot, dans la vallée de la Durdent; pop. aggl., 1,202 hab. — pop. tot., 1,869 hab. Moulins à blé, à tan et à huile; blanchisserie et filature. « Cany semble avoir été jadis, dit M. Ad. Joanne, une station romaine importante; en effet, des découvertes intéressantes ont été faites dans la ville même ou dans les environs, notamment en 1780 (tombeaux en terre cuite), en 1790 et en 1849 (cimetière des trois premiers siècles de notre ère).»

CAORSIN s. m. (ka-or-sain. — Etym. controv. Suivant les uns, de *Cahors*, ville de France où les industriels de ce nom faisaient un grand commerce; suivant d'autres, de *Corsini*, nom d'une famille de négociants florentins, ou de *Caorsa*, petite ville du Piémont). Nom sous lequel on désigne dans l'histoire des marchands et usuriers italiens, célèbres au moyen âge, qui faisaient leurs opérations en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas et en Sicile : *Les* CAORSINS *furent expulsés d'Angleterre par Henri III en 1240 et 1291, du Brabant en 1291, et de France par saint Louis en 1268.* (Dézobry.)

* **CAOUTCHOUC** s. m. — Encycl. Les végétaux susceptibles de fournir le *caoutchouc* sont extrêmement nombreux, presque aussi nombreux peut-être que les plantes à sucs lactescents. Ceux mêmes dont le suc donne actuellement lieu à une exploitation industrielle sont très-variés et répandus dans plusieurs parties du monde. On les a distribués en trois familles : les euphorbiacées, qui tiennent incontestablement le premier rang, les urticées et les apocynées. A la première famille appartiennent l'hévé de la Guyane et la siphonie élastique; à la seconde, l'ulé élastique de l'Amérique centrale et méridionale et le figuier élastique de l'Inde; à la troisième, la hancornie du Brésil, la landolphie de l'Afrique équatoriale, le vahé de Madagascar, l'urcéole élastique de Malacca et de Bornéo.

L'hévé, qui donne les meilleurs produits, est surtout exploité au Para, qui jouit, pour la production du *caoutchouc*, d'une réputation unique et méritée. Du reste, les qualités des produits que cette contrée du Brésil nous envoie sont dus non moins à l'exploitation rationnelle de l'hévé qu'à la supériorité incontestable de cette espèce au point de vue qui nous occupe. C'est ainsi que les Indigènes du Para ont soin de négliger complètement la récolte des sucs pendant la saison pluvieuse, leur nature aqueuse nuisant alors sensiblement à leur qualité. Le soin qu'ils prennent de pratiquer les entailles le soir et de recueillir le suc au matin est également avantageux en ce qu'il évite les effets de fermentation que produit trop souvent la chaleur du jour.

L'ulé donne un suc plus abondant, mais de moins bonne qualité que celui de l'hévé. Un pied de 0m,50 de diamètre peut fournir le suc nécessaire à l'extraction de 25 kilogrammes de *caoutchouc*. La hancornie qui croît surtout à Pernambouc, est un petit arbre, peu susceptible de donner beaucoup de suc, mais donnant en revanche un *caoutchouc* comparable à celui de l'hévé. Les nombreuses lianes à *caoutchouc* qui croissent en Asie et en Afrique donnent, en général, des produits inférieurs, à cause peut-être du peu de soin qu'on apporte à leur exploitation.

Le mode d'extraction du *caoutchouc*, si important pour les qualités futures de la matière, a été, en effet, à peu près abandonné jusqu'ici à la routine des populations indigènes, et les progrès que nous signalerons plus loin ne tendent à se généraliser que d'une manière très-lente. La méthode la plus défectueuse, et qui reste cependant la plus commune, consiste en ceci : après avoir incisé l'écorce de l'arbre, dont on recueille le suc laiteux dans un trou creusé en terre, on pétrit un morceau de terre glaise, on l'enduit d'une première couche de suc qui s'agglutine rapidement, on dessèche cette couche soit au soleil, soit sur un feu dont la fumée communique au *caoutchouc* une couleur noirâtre, on passe une seconde couche de suc, etc. Quand les couches superposées ont acquis une épaisseur suffisante, on pratique une ouverture vers le haut de la poire, on met celle-ci dans l'eau pour amollir la terre, on la vide et l'on obtient ainsi une sorte de bouteille piriforme. C'est du *caoutchouc* qui retient beaucoup de matières étrangères, surtout une énorme quantité d'eau; il sera nécessaire de le purifier par des procédés que nous décrirons plus loin, et qui, malheureusement, lui font perdre une grande partie de ses qualités. On a essayé d'échapper à cet inconvénient en faisant expédier en Europe, dans des flacons bien bouchés, le suc tel qu'il s'écoule de l'arbre. Malheureusement, malgré tous les soins pris pour empêcher le contact de l'air, on n'évite pas toujours la fermentation, qui est extrêmement funeste, et de plus les manipulations nécessaires pour extraire le *caoutchouc* du suc ne sont pas toujours inoffensives. Ce suc, lorsqu'il arrive en Europe, a une densité de 1,012. Il a la consistance de la crème, et sa couleur est jaune pâlâtre. On en extrait le *caoutchouc*, soit en le chauffant à 100°, ce qui coagule l'albumine, qui enserre alors le *caoutchouc* et l'amène à la surface du liquide, soit en y versant de l'alcool, qui produit le même résultat. Ce dernier procédé, préférable au point de vue de la qualité de la matière, est malheureusement impraticable au point de vue économique.

Berzélius a indiqué un procédé pour la préparation du *caoutchouc* pur, préparation qui n'a pas d'application industrielle et qui n'a été recherchée que dans un intérêt purement scientifique. On met, dans un vase dont le fond est percé d'une ouverture qu'on peut obturer à volonté, du suc à *caoutchouc* additionné de quatre fois son volume d'eau; En Californie, un industriel, M. Antoine, a fait adopter une méthode non moins simple, et qui passe pour avoir donné des résultats encore supérieurs. On étend le suc laiteux sur une toile de coton tendue sur châssis et déposée sur une couche de sable fin. Le liquide est ainsi absorbé par le sable, et le *caoutchouc* est retenu en couche mince sur la toile. L'inconvénient de ce procédé, c'est que, le suc étant très-épais, la filtration est nécessairement très-lente, ce qui rendrait la fermentation presque inévitable. Pour parer à cet inconvénient, on additionne le suc laiteux de 2 ou 3 pour 100 d'eau-de-vie.

Malgré les avantages incontestables des méthodes d'extraction que nous venons de décrire, elles sont encore très-rarement appliquées, et le *caoutchouc* continue à nous arriver en poires d'une blancheur suspecte, souvent lardeuses, c'est-à-dire retenant dans leurs mailles lâches une grande quantité d'eau qui assure la perte de la matière par le commencement de fermentation qu'elle détermine.

Mais, dans le cas même où le *caoutchouc* qui nous arrive en poires n'aurait pas subi d'altération en route, il n'est pas, à beaucoup près, en état d'être employé immédiatement. Il doit particulièrement être soumis à une série de manipulations énergiques destinées à le priver de l'eau qu'il retient. La première de ces opérations est le laminage. Les poires n'ayant pas, à beaucoup près, la même consistance, on ramollit les plus dures dans l'eau bouillante (elles restent ensuite moles pendant trois quarts d'heure) et on les passe ensuite entre les cylindres de fonte du laminoir, en ayant soin, pour faciliter l'opération, de les humecter d'un filet continu d'eau chaude. Les poires et les fésidus de fabrication sont ainsi réduits en lames minces qu'on sèche à une douce chaleur, et on les soumet ensuite au pétrissage, qui s'opère dans un cylindre de fonte, à parois très-épaisses et dans lequel se meut un arbre de fer armé de bras qui malaxent très-énergiquement le *caoutchouc*, constamment arrosé d'eau chaude.

Après trois heures de ce travail, qui exige l'emploi d'une force de 2 ou 3 chevaux pour préparer 400 kilogrammes de matière, on obtient une masse molle, homogène, qu'on introduit dans un autre cylindre en fonte, plus solide encore, et on la soumet à l'effort d'une presse d'une très-grande puissance. On maintient ensuite quelque temps, à l'aide d'une vis en bois, le *caoutchouc* à l'épaisseur que la presse lui a donnée.

En général, la masse de *caoutchouc* étant destinée à être découpée en lames minces, on lui donne la forme carrée, c'est-à-dire que le moule dans lequel on la comprime est un parallélipipède rectangulaire. Le découpage est une opération que la nature élastique du *caoutchouc* rend assez difficile. On l'a longtemps exécuté au moyen d'un simple couteau mécanique animé de deux mouvements, l'un, très-prononcé, d'arrière en avant et d'avant en arrière; l'autre, d'une faible amplitude, de haut en bas, puis de bas en haut. Le pain de *caoutchouc* était poussé au-devant du couteau, comme une pièce de bois au-devant de la scie circulaire. Ce procédé grossier est aujourd'hui assez généralement remplacé par un procédé extrêmement ingénieux et surprenant. Pour cette nouvelle méthode, le *caoutchouc* n'est plus réduit en pains prismatiques, mais en masses cylindriques. Le couteau, placé verticalement, est animé non-seulement d'un mouvement de haut en bas, d'un mouvement de scie; le cylindre de *caoutchouc*, tout en tournant sur lui-même, se meut progressivement vers le couteau, à mesure que celui-ci l'entame, et les mouvements sont tellement combinés, que le cylindre se découpe en spirale, en une feuille d'une épaisseur bien égale et qui atteint jusqu'à 60 mètres de longueur.

Le *caoutchouc*, tel que le produisent les opérations que nous avons décrites, n'aurait que des applications assez restreintes; mais on a singulièrement étendu son utilité industrielle le jour où l'on a trouvé le secret de le durcir à volonté par la vulcanisation accompagnée de quelques autres manipulations destinées à détruire une de ses propriétés les plus singulières, celle de happer et de se recoller après avoir été coupé, et surtout à annuler les effets de la température, qui le ramollissait et le rendait extrêmement adhésif dans les pays chauds, et le rendait plus de cassant, sous élasticité, dans les pays froids.

L'ancienne méthode de vulcanisation à chaud avait de sérieux inconvénients. On opère aujourd'hui bien plus efficacement en plongeant le *caoutchouc* dans une solution de chlorure de soufre dans le sulfure de carbone.

Grâce au perfectionnement des procédés industriels, le *caoutchouc* a aujourd'hui des usages très-multiples, que tout le monde connaît et qu'il serait inutile d'énumérer; toutefois, on est loin encore de savoir tirer du *caoutchouc* durci tous les avantages qu'il est appelé à donner. Les objets de tabletterie obtenus avec cette matière sont encore trop imparfaits; les caractères d'imprimerie en *caoutchouc*, après avoir donné des espérances, ont dû être abandonnés, mais les inventeurs sont loin d'avoir dit le dernier mot sur cette merveilleuse matière.

* **CAP** (LE) ou **CAPE-TOWN**, chef-lieu de la colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance; 40,000 hab.

* **CAP DE BONNE-ESPÉRANCE** (COLONIE DU). — Une nouvelle source de richesses a été découverte dans ces dernières années à la colonie du Cap; ce sont des gisements de diamants. Ils sont situés sur la limite de la colonie et des Etats libres du fleuve Orange, à environ 1,200 kilom. de la ville du Cap, par 29° de latitude S. et 23° de longitude E. Ces gisements appartiennent à deux catégories : les mines de rivière et les mines sèches. Les premières fournissent des diamants renfermés dans des pierres d'une composition très-variée, telles que calcédoines, agates, grenats, aragonites, etc. Dans les secondes, les diamants se trouvent mêlés avec grenats, feldspaths décomposés, granits, tufs, schistes pyriteux et aragonites. Ces dernières mines sont au nombre de quatre, comprises dans un rayon d'environ 5 kilom.; ils ont payé à la mission un droit de plus de 25,000 francs.

« La passion de faire rapidement fortune a attiré dans ces solitudes des milliers de personnes, venues subitement de tous côtés, pour prendre part à la récolte si enviable des pierres précieuses. L'ardente soif du gain les a engagées à s'enfoncer dans ces régions presque inexplorées jusqu'alors, sous l'influence des rapports fascinateurs qui ont retenti de toutes parts. Cette exploitation peut être le point de départ d'une colonisation importante : les et les pierres précieuses ont été en Australie les grands magiciens du progrès colonial; les chercheurs d'or, attirés sur ces voyages lointains, n'ont pas tardé à s'apercevoir que l'agriculture donnait des résultats beaucoup plus certains, quoique moins éblouissants. Il est à souhaiter que les bords de l'Vaal soient aussi heureux que ceux du Marlay. »

* **CAP** (Paul-Antoine GRATACAP, dit), naturaliste français. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *De la classification naturelle des mollusques* (1823, in-8°); *Recherches sur les lactates* (1838, in-8°); *Camille Montague* (1856, in-8°); la *Science et les savants au XVIe siècle* (1867, in-12); *Philosophie des sciences* (1873, in-8°); *Mémoires sur la glycérine* (1875, in-8°).

CAPACITAIRE s. m. (ka-pa-si-tè-re — rad. *capacité*). Polit. Homme exerçant une profession ou occupant une situation qui, d'après la loi, fait présumer sa capacité politique, d'où résulte pour lui le droit de voter dans les élections.

* **CAPACITÉ** s. f. — Polit. Personne qui, indépendamment de toute condition de cens, tirerait ses droits politiques de sa position sociale, des ouvrages qu'il a publiés, des fonctions qu'il remplit ou qu'il a remplies, des diplômes qu'il a obtenus après examen public, etc. : *Sous Louis-Philippe, la question de l'adjonction des* CAPACITÉS *au corps électoral fut vivement débattue.*

* **CAPANÈE**, un des sept chefs devant Thèbes. — Il était fils d'Hippomédon, roi d'une contrée d'Achaïe, et d'Astyonomé, fille de Talaüs. Il épousa Evadné, fille d'Iphis, roi d'Argos, et en eut un fils, Sthénélus. Bien qu'Euripide ait prétendu que Capanée était un homme sobre, sans faste et modéré, il est généralement regardé par les poètes, par Eschyle entre autres, comme un guerrier fougueux, dont l'orgueil dépassait toutes les bornes; Stace le dépeint comme un impie forcené. C'est parce qu'il s'était vanté que le tonnerre ne l'empêcherait pas d'escalader les murs de Thèbes que Jupiter le frappa de sa foudre. On fit à Capanée de superbes funérailles; mais, comme il avait été frappé de la foudre, il fut brûlé à part. Sa femme monta sur son bûcher. Suivant une tradition, Esculape rendit Capanée à la vie.

CAPARAGONNER s. m. (ka-pa-ra-so-nié — rad. *caparaçon*). Fabricant de caparaçons.

* **CAPEFIGUE** (Jean-Baptiste-Honoré-Raymond). — Il est mort à Paris en décembre 1872. On doit encore à ce fécond écrivain : le *Cardinal de Richelieu* (1865, in-12); les *Fondateurs des grands ordres religieux* (1865, 4 vol. in-12); la *Baronne de Kindner* (1866, in-12); la *Comtesse de Cayla* (1866, in-12); les *Derniers jours de Trianon. La duchesse de Poignac* (1866, in-12); *Marie-Antoinette Al-Coq et les congrégations du Sacré-Cœur* (1867, in-12); la *Duchesse de Bourgogne et la vieillesse de Louis XIV* (1867, in-12); la *Favorite d'un roi de Prusse, la comtesse de Lichtenau et Frédéric-Guillaume II* (1867, in-12); la *Comtesse du Châtelet et les amies des philosophes au* XVIIIe *siècle* (1868, in-12); *Madame de Montespan et les splendeurs de Versailles* (1868, in-12); *Clovis et les Mérovingiens* (1869, in-8°); premier volume d'une *Histoire de France* qui devait en compter trois et que la mort n'a pas permis à M. Capefigue de continuer.

* **CAPELLE** (LA), bourg de France (Aisne), ch.-l. de canton, arrond. et à 16 kilom. O. de Vervins, dans une vaste plaine; pop. aggl., 1,538 hab. — pop. tot., 1,672 hab. Ce bourg, ayant été fortifié au commencement du XVIe siècle, acquit une importance telle que, il fut pris et brûlé par les Espagnols au XVIe et au XVIIe siècle. Les Français le reprirent en 1636; il fut démantelé en 1689.

de mineurs sont arrivées sur les placers au delà du Vaal; les bras ne manquent pas. Jusqu'à présent, comme il n'y a eu aucune administration régulière, il n'est pas possible d'établir une statistique de la quantité de diamants qui ont été trouvés. Cependant, dans les derniers temps, on a constaté que le nombre variait de 400 à 600 par semaine. La plupart sont très-petits; mais il faut compter pendant reconnaître que les belles gemmes sont plus nombreuses que dans les mines du Brésil ou dans celles de Golconde, aux Indes, exploitées depuis un temps immémorial. Ceux qui les trouvent les vendent directement aux marchands résidant sur les lieux de production, d'où ceux-ci les expédient en Angleterre par l'entremise d'agents spéciaux. C'est à la mission Pniel que les plus importantes trouvailles ont eu lieu; en une seule semaine, quelques chercheurs ont trouvé quarante-quatorze gemmes, pour lesquelles ils ont payé à la mission un droit de plus de 25,000 francs.

« La passion de faire rapidement fortune a attiré dans ces solitudes des milliers de personnes, venues subitement de tous côtés, pour prendre part à la récolte si enviable des pierres précieuses. L'ardente soif du gain les a engagées à s'enfoncer dans ces régions presque inexplorées jusqu'alors, sous l'influence des rapports fascinateurs qui ont retenti de toutes parts. Cette exploitation peut être le point de départ d'une colonisation importante : les et les pierres précieuses ont été en Australie les grands magiciens du progrès colonial; les chercheurs d'or, attirés sur ces voyages lointains, n'ont pas tardé à s'apercevoir que l'agriculture donnait des résultats beaucoup plus certains, quoique moins éblouissants. Il est à souhaiter que les bords de l'Vaal soient aussi heureux que ceux du Marlay. »

* **CAPENDU**, bourg de France (Aude), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. E. de Carcassonne; pop. aggl., 901 hab. — pop. tot., 953 hab. Cette petite ville, bâtie au pied du mont Alaric, sur la rive gauche de l'Aude, est d'un aspect charmant, et l'on trouve de beaux points de vue sur les environs.

* **CAPENDU** (Ernest), littérateur et auteur dramatique français. — Né en 1826, il est mort en 1868. Capendu fut un très-fécond romancier, dont les œuvres se distinguent par la verve, le mouvement et par un certain talent d'observation, mais dont le style est négligé. Nous avons cité les pièces de théâtre qu'il a composées soit avec Barrière, soit seul. Nous mentionnerons, parmi ses romans : le *Pré Catelan* (1858, 3 vol. in-8°); *Surcouf* (1859, 2 vol. in-8°); *Marcouf le Malouin* (1859, 3 vol. in-8°); le *Capitaine de La Chesnaye* (1860, 11 vol. in-8°); les *Rascals* (1860, 4 vol. in-8°); les *Mystificateurs* (1860, in-12); les *Colonnes d'Hercule* (1860, in-12); *Bamboula* (1861, 4 vol. in-8°); le *Chasseur de panthères* (1861, in-12); l'*Homme rouge* (1861, 5 vol. in-8°); l'*Hôtel de Nivorres* (1861, 6 vol. in-8°); *Mademoiselle la Ruine* (1861, 2 vol. in-12); le *Roi des gabiers* (1862, 11 vol. in-8°); les *Mystères du mont-de-piété* (1861, 9 vol. in-8°); *Marthe de Kerven* (1863, in-12); les *Guerilleres* (1863, 5 vol. in-8°); *Bibi-Tapin* (1862, 11 vol. in-8°); la *Corvette le* Brûle-Gueule (1863, 7 vol. in-8°); les *Coups d'épingle* (1863, in-12); *Crochetout le Corsaire* (1863, 6 vol. in-8°); *Pour un baiser* (1864, in-12); le *Marquis de Loc-Ronan* (1864, in-12); le *Joug de l'aigle* (1864, 5 vol. in-8°); *Cotillon II* (1864, in-12); les *Enfants de la bastoche* (1864, 6 vol. in-8°); le *Chevalier du Poulailler* (1864, in-12); le *Capitaine Sabre-de-Bois* (1865, 4 vol. in-8°), le *Comte de Saint-Germain* (1865, in-12); *Dolores* (1865, in-12); l'*Ecolier de Salamanque* (1865, in-12); le *Mal de fortune* (1865, in-12); la *Popote* (1865, in-12); *Une reine d'amour* (1865, in-12); la *Tour aux rats* (1866, in-12); *Les Petites femmes du couvert* (1867, in-12); le *Joug de l'aigle* (1867, in-12); l'*Affaire Duval* (1867, in-12); *Arthur Gaudinet* (1867, 4 vol. in-12); le *Tambour de la 32e demi-brigade* (1869, 3 vol. in-12); les *Grottes d'Etretat* (1870, in-4°).

* **CAPESTANG**, ville de France (Hérault), ch.-l. de canton, arrond. et à 15 kilom. O. de Béziers, sur le canal du Midi et sur l'étang de son nom; pop. aggl., 2,618 hab. — pop. tot., 2,909 hab. Près de Capestang se trouve l'épanchoir à siphon d'un des principaux ouvrages d'art du canal du Midi. On visitera aussi avec intérêt les ruines du pont Sepme, Septime ou Serme, établi par les Romains pour la communication de Narbonne à Béziers. La navigation s'exécutait ici un terrain de 4 milles d'étendue, fort bas et souvent exposé à être inondé; ils construisirent ce pont ou plutôt cette chaussée, dont la seplième partie seulement a subsisté, traversait l'étang de Capestang et reçut le nom de Pons Septimus.

* **CAPESTERRE** (LA) ou **LE MARIGOT**, bourg de la Guadeloupe (Antilles françaises), ch.-l. de canton, arrond. de la Basse-Terre; 7,268 hab.

CAPÉTUS, un des prétendants d'Hippodamie. Il fut vaincu et tué par Œnomaüs.

CAPHAR. Mot hébreu ayant la signification de *bourg, village, ville ou forteresse*, et qui est souvent joint à un autre mot pour en faire un nom propre. Nous allons mentionner les principaux lieux dans le nom desquels entrait ce mot.

CAPHAR ou **CAPHARA**, la cinquième des quatorze villes de la deuxième partie de la tribu de Benjamin. Elle dépendait auparavant de Gabaon. ‖ CAPHAR-ARIA (*village du lion*), entre Jérusalem et Ascalon. ‖ CAPHARATH, ville de la Galilée, que Josèphe fit fortifier. ‖ CAPHAR-BORICA ou BARUCHA (*ville de bénédiction*), dans la tribu de Juda, à 3 milles d'Hébron, selon saint Epiphane. C'est de la que sainte Paule, suivant saint Jérôme, vit l'emplacement où étaient autrefois Sodome et Gomorrhe. ‖ CAPHAR-CHANANIA, lieux à la ville et à la basse Galilée, d'après les docteurs juifs. ‖ CAPHAR-CHITTAIA, le *Zeddim* de Josué, selon les talmudistes. ‖ CAPHAR-DAGON (*ville de Dagon*), entre Diospolis et Jamnia, d'après Eusèbe. ‖ CAPHAR-ETHLEA ou CAPARETLEA, ancienne ville de Samarie, la patrie de Simon le Magicien, suivant Justin et Eusèbe. ‖ CAPHAR-GAMALA, village à 20 milles de Jérusalem, patrie de saint Lucien martyr, l'auteur de l'*Histoire de l'invention du corps de saint Etienne*. ‖ CAPHAR-LABA, ancienne ville de l'Idumée, qui, s'étant révoltée contre les Romains, fut assiégée et prise par Cerealis, parent de Vespasien; 2,000 hommes furent passés au fil de l'épée, et 1,000 réduits en esclavage. La forteresse de cette ville portait le nom de CAPHAR-ABIS. ‖ CAPHARNAÜM. V. ce mot, au tome III du *Grand Dictionnaire*. ‖ CAPHAR-NOMB, village de la Palestine, à proximité du Jourdain, et où fut transporté Joséphe, blessé dans un combat. ‖ CAPHAR-SALAMA ou CAPHAR-SEBA, ville près de laquelle campa Nicanor venant combattre Judas Macchabée. Elle fut rebâtie par Hérode sous le nom d'Antipatris. V. ce dernier mot, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*. ‖ CAPHAR-SOUCCOTH, ville de Palestine, près d'Eleuthéropolis. On pense que son nom lui venait de Sorech, chez qui demeurait Dalila, la maîtresse de Samson. ‖ CAPHAR-TOBA, village que Josèphe place au milieu de l'Idumée.

CAPHARÉEN, ENNE adj. (ka-fa-ré-ain, è-ne). Qui appartient au promontoire de Capharée : *Rochers* CAPHARÉENS.

CAPHAURUS, berger libyen, fils d'Amphithémis ou Garamas et d'une Tritonide. Il tua l'Argonaute Canthus, qui voulait lui ravir ses troupeaux. Caphaurus est, pour beaucoup d'auteurs, le même que Céphalion.

CAPHIRA, une des Océanides. Elle éleva Saturne, conjointement avec les Telchines, d'après Diodore.

CAPI-AGA s. m. (ka-pi-a-ga). V. CAPOUAGASSI, au tome III du *Grand Dictionnaire*.

CAPIDJI ou **CAPIDJY** s. m. (ka-pi-dji). Portier ou huissier du sérail. ‖ On écrit aussi CAPIGI et CAPOUDJI.

CAPI-KIAHIA s. m. (ka-pi-ki-a-ia). Nom sous lequel on désigne, en Turquie, des agents entretenus à Constantinople par les pachas, dont ils versent les tributs annuels, présentent les demandes au sultan et aux ministres, et qui fournissent à ces mêmes pachas les renseignements concernant leurs intérêts et leur sécurité.

CAPINGOT s. m. (ka-pain-go). Grossier vêtement de laine, à l'usage des matelots : *Le tavernier prit sur une chaise quelque chose qui était dans l'obscurité et se retourna vers Ursus les deux bras levés, laissant pendre de l'une de ses mains un manteau et de l'autre une esclavine et un chapeau de feutre et un* CAPINGOT. *Ursus reconnut l'esclavine, le* CAPINGOT, *le chapeau et le manteau de Gwynplaine.* (V. Hugo.)

CAPISTRUM s. m. (ka-pi-stromm — mot lat. qui signifie *muselière, bâillon*). Bande de cuir que les flûtistes des jeux scéniques, chez les anciens, s'appliquaient sur la bouche, et qui laissait les lèvres libres, tout juste la nuque, où elle était fixée : *Le* CAPISTRUM *était percé d'une ouverture, devant les lèvres, pour passer l'anche de la flûte. Le* CAPISTRUM *empêchait qu'aucune partie du vent donné par le flûtiste ne se perdît, de sorte qu'il était moins fatigué et gouvernait mieux son haleine.* (Dezobry.)

CAPITA s. m. (ka-pi-ta). Ornith. Oiseau du Paraguay.

Capitaine (LE), tableau de Meissonier. Le personnage représenté par l'artiste est un officier de l'ancien régime, un gentilhomme de l'époque de Louis XIII, qui ne paraît pas avoir conquis son grade à la pointe de l'épée et qui, en tout cas, n'a pas eu le temps de vieillir sous le harnais de guerre. Il respire toute la jeunesse, de sante et la morgue aristocratique. Il a une fine moustache, de longs cheveux châtains, une tournure impérieuse et un costume des plus élégants. Un feutre gris, posé un peu en arrière, couvre sa tête. Sa taille est emprisonnée dans un justaucorps de peau de buffle jaune qui laisse voir les manches et les basques du pourpoint gris. Un haut-de-chausses cramoisi, une large ceinture d'étoffe verte, de longs gants couleur chamois et des bottes à chaudron complètent l'uniforme du brillant capitaine. Il vient de descendre l'escalier d'un palais et s'avance, la tête haute, vers le spectateur.

Cette belle figure a suffi à M. Meissonier pour faire un excellent tableau; elle est dessinée avec une grande finesse, très-heureuse d'attitude, très-vraie et, pour tout dire, très-vivante. Ajoutons que l'artiste a rarement sur sa palette des tons plus harmonieux que ceux qu'il a employés ici. Cet excellent morceau, daté de 1861, a figuré à l'Exposition de 1867; il faisait partie à cette époque de la célèbre collection du marquis d'Hertford.

* **CAPITAN** s. m. — Bot. Plante de l'Amérique méridionale.

CAPITECENSUS s. m. (ka-pi-té-sain-suss — du lat. *caput, capitis*, tête; *census*, cens). Nom sous lequel on désignait à Rome des citoyens très-pauvres, dont la fortune ne s'élevait pas à plus de 380 as (22 fr. environ) et qui ne figuraient dans les recensements que pour leur personne, leur « tête ». *Les* CAPITECENSI *étaient exclus de la milice; c'est Marius qui, le premier, les enrôla dans les légions.*

CAPITHA s. m. (ka-pi-ta). Mesure de capacité, chez les anciens Perses.

* **Capitole** de Rome. — Le Capitole, le monument de l'ancienne Rome le plus célèbre par le caractère grandiose de sa masse et de son architecture, le plus illustre par les impérissables souvenirs historiques qui se rattachaient à ses murs, le Capitole, qui avait contenu le temple vénéré de Jupiter et où le sénat avait tenu toutes ses séances, qui récemment toute l'histoire de Rome, pouvait passer naguère pour entièrement disparu. Ceux qui avaient eu l'idée bizarre de cacher ses vénérables ruines sous les constructions modernes dessinées par Michel-Ange n'avaient certainement pas cet intelligent respect de l'antiquité que la tradition a bien voulu leur attribuer. Dans notre siècle, qui passe pour sceptique et dédaigneux, les archéologues sont devenus bien autrement respectueux des restes, quels qu'ils soient, que l'antiquité nous a légués. C'est à leur zèle qu'on doit une découverte presque inattendue : le Capitole romain, en grande partie échappé aux ravages de la barbarie et de la superstition, grâce aux décombres qui l'avaient dérobé aux regards.

Avant les fouilles entreprises dans ces dernières années, on ne voyait, en fait d'antiquités, sur le mont Capitolin, qu'un énorme monticule formé de décombres sans nom, quelques piliers appartenant à deux temples et émergeant à peine du sol. Aujourd'hui, tout ce qui existe encore des constructions romaines sur ce point est à peu près dégagé. Une des découvertes les plus intéressantes réalisées en ce point est celle de l'*Erarium* ou trésor public, dont les murs massifs sont aujourd'hui dégagés. On a également mis au jour les magnifiques colonnes des deux temples dont on ne connaissait que les piliers, et peut-être le célèbre palais du sénat. Au moins a-t-on découvert une vaste enceinte qui peut très-bien être cet édifice. Longtemps, il est vrai, on a confondu le temple de la Concorde avec le palais où le sénat siégeait; mais il paraît aujourd'hui bien démontré que ce temple était à la fois trop étroit et trop encombré de statues pour recevoir dans son enceinte l'illustre assemblée délibérante. Il est donc probable que le temple en question n'était qu'une sorte de vestibule conduisant à la vaste salle des séances, et comme cette salle était ainsi cachée derrière le portique du temple, on se sera habitué à confondre le temple, seul visible, avec le palais lui-même.

CAPITULARD s. m. (ka-pi-tu-lar). Partisan de la capitulation, pendant le siége de Paris par les Prussiens.

* **CAPITULATION** s. f. — Encycl. Droit international. Les *capitulations* ne sont pas, comme leur nom semblerait l'indiquer, de ces stipulations, pour ainsi dire de grâce et merci, accordées par un vainqueur à un peuple vaincu qui a une ville prise d'assaut. En langage de droit international, on appelle *capitulation* un ensemble de traités et d'usages ayant force de loi, en vertu desquels les Français et les étrangers résidant dans les Etats du Levant sont placés sous un régime judiciaire particulier, qui les soustrait à la juridiction des tribunaux locaux et leur assure le bénéfice de la justice de leur pays. Ce sont des conventions de puissance à puissance stipulant sur le pied de l'égalité. Tous nos traités avec la Porte, depuis les *capitulations* conclues entre François Ier et Soliman II (1535) jusqu'au traité de commerce entre la France et la Turquie (29 avril 1861), ont consacré les privilèges et immunités concédés à notre nation depuis des siècles.

L'importance de ces concessions, la grandeur de leurs résultats et le rôle de médiateur qu'après plus de mille ans deux nations se disputent encore l'honneur de la priorité. C'est, en effet, un point fort controversé de l'histoire des rapports de l'Europe avec l'Orient que celui de savoir qui, les premiers, des Français ou des Italiens, ont obtenu les plus anciennes *capitulations*. Dans le savant rapport présenté au parlement italien sur la réforme judiciaire en Egypte, M. Mancini résout la question en faveur de l'Italie. Pour trancher, en faveur de sa patrie la question de priorité, il s'appuie sur les traités conclus entre les républiques italiennes du moyen âge et les princes musulmans. Il cite un traité entre le Maroc et la république de Gênes, de 1149, et un autre avec la république de Pise, de 1150. Ce dernier mentionne même deux traités antérieurs portant la date de 1133. Quelle que soit l'autorité du savant rapporteur du parlement italien, sans vouloir discuter la valeur des sources auxquelles il a puisé, il nous sera permis de dire que la question n'est pas résolue. A l'opinion de M. Gatteschi, dont le député italien s'est directement inspiré, nous opposerons celles d'auteurs considérables qui attribuent à Marseille, et par conséquent à la France, l'honneur de l'institution des consuls dans le Levant.

Sans remonter aux relations que Charlemagne entretint, vers la fin du VIIIe siècle, avec le calife Haroun-al-Raschid (767), on trouve, dès le commencement du XIIe siècle, la trace de relations suivies entre les métropoles commerciales de la France et les pays musulmans. Dès 813, les Lyonnais, unis aux Marseillais, avaient coutume d'aller deux fois l'année à Alexandrie, d'où ils rapportaient les épiceries de l'Inde et les parfums de l'Arabie. En 1120, le seigneur de Baruth, en Syrie, voulant recompenser les services que les Marseillais avaient rendus aux croisés, les exempta des droits d'entrée et de sortie et leur permit d'avoir dans ses Etats « des juges particuliers de toutes les contestations commerciales; il se réservait seulement la connaissance de l'homicide. » En 1152, dit Raffi dans ses *Archives de Marseille*, les Marseillais obtinrent de Baudouin III, entre autres privilèges, celui d'avoir à Jérusalem, à Acre et dans toutes les villes maritimes placées sous la domination de ce prince, « une église, un four et une rue, avec pouvoir d'en disposer. » Ils étaient en même temps affranchis de tous droits.